**34ème session du groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**ANGOLA**

(Genève, le 7 novembre 2019)

**Intervention du Luxembourg**

Monsieur le Président,

Le Luxembourg se joint aux mots de bienvenue adressés à la délégation de l’Angola et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Nous félicitons l’Angola pour la ratification, le mois dernier, de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Le Luxembourg encourage l’Angola de renforcer la mise en œuvre de certaines législations et plans d’actions récents.

Le Luxembourg souhaite formuler les 4 recommandations suivantes :

1. Prendre les mesures appropriées pour lutter contre les mariages précoces.
2. Mettre à disposition des tribunaux le personnel nécessaire afin de garantir la rapidité et la régularité des procédures et la bonne fin des poursuites.
3. Assurer la protection des défenseurs des droits de l’homme contre des actes d’intimidation et de harcèlement.
4. Veiller à ce que les lois, règlements et codes de conduite régissant le fonctionnement de la police soient révisés afin qu’ils soient alignés sur les normes internationales.

Je vous remercie.

*[Temps de parole : 1 min.05 ; n. 74 ; 07.11.19 après-midi]*